LA LETTRE
PATRIMONIALE
°49
AUTOMNE 2024
AXYNE
finance
la signature du conseil patrimonial

sommaire

P49

édito .3

météo des marchés .4

conseils & placements .8

immobilier .12

côté entreprises .14

coup de cœur .16

AXYNE FINANCE - SARL au capital de 400.000 €
28 rue Jean Claret 63000 Clermont-Fd
Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS
T. 04 69 95 10 10 - contact@axynefinance.fr

Agréments :
CIF = Conseil en investissements financiers – Membre de la CNCIF, 105 Boulevard Haussmann 75 008 Paris. Activité enregistrée sous le N°D007067 auprès de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF) , agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Courtier IOBSP- Courtage en assurances enregistré à l'ORIAS sous le N°07024252 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09. Transactions sur immeubles et fonds de commerce, Carte T professionnelle enregistrée sous le N°CPI 7501 2017 000 020 357, délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France - Garantie Financière et de responsabilité civile professionnelle (MMA IARD).

Rédaction : Axyne Finance

Eric BORIAS
Laurent CORNET
Pauline CHATIGNOUX
David RAGE - / FUSAX Partners
Loïc GUILHOMOND - / AXYNE IMMOBILIER

Crédit photos : Marielsa NIELS - AdobeStock - POLYNOV - SMART BRAIN
Maquette : RHIZOME STUDIO

.3

édito

« La patience est amère, mais son fruit est doux »

Jean-Jacques Rousseau

En gestion patrimoniale, la patience est souvent mise à rude épreuve. Les marchés fluctuent, les événements économiques et politiques créent des incertitudes, et la tentation de réagir à court terme est omniprésente. Cependant, comme l'a si bien dit Jean-Jacques Rousseau, « la patience est amère, mais son fruit est doux ». Cette maxime résonne particulièrement dans nos stratégies d'investissement.

Nous le savons, le chemin vers la croissance financière durable est semé d'obstacles et demande une vision à long terme. Il ne s'agit pas simplement de réagir à l'actualité ou aux fluctuations quotidiennes, mais de construire et de renforcer son patrimoine avec sérénité et constance. La patience dans les choix d'investissement permet de récolter, avec le temps, les fruits d'une stratégie réfléchie.

Aujourd'hui plus que jamais, alors que les marchés continuent de traverser des périodes d'incertitude, il est essentiel de garder le cap. Les opportunités se présentent pour ceux qui savent attendre et adapter leur stratégie aux cycles économiques. Une diversification raisonnée, l'intégration de placements à long terme et l'attention aux tendances émergentes font partie des clés qui permettent de surmonter les épreuves et d'en tirer des bénéfices à terme.

C'est avec cette philosophie que nous vous accompagnons, vous invitant à cultiver la patience dans vos décisions patrimoniales. Car si les moments d'attente peuvent paraître amers, les fruits qu'ils portent sont d'autant plus savoureux lorsqu'ils arrivent à maturité.

Notre lettre patrimoniale de cet automne 2024 abordera dans un premier temps notre vision macro-économique du moment, puis les grandes lignes de la Loi industrie verte. Nous vous soumettrons une opportunité d'investissement en immobilier de bureaux sur La Pardieu à Clermont-Ferrand, puis nous mettrons en avant la société Polynov Ingénierie accompagnée par Fusax dans sa croissance externe. Enfin, notre coup de cœur mettra en lumière SMART BRAIN et Jean-Marie Lenoir spécialiste du cerveau.

Toute notre équipe reste bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions et éclairer vos prises de position.

Bonne lecture !

Crédit photo : Marielsa NIELS

Eric BORIAS & Laurent CORNET
Associés fondateurs

AXYNE finance

météo des marchés

Marchés de Taux	Niveau au 01/11/2024	Niveau au 31/12/2023	
ESTER (taux 1 Jour) (Europe)	3,16 %	3,88 %	TAUX COURT TERME
Euribor 3 mois (Europe)	3,09 %	3,91 %	
Euribor 1 an (Europe)	2,63 %	3,51 %	
OAT 10 ans (Etat français)	3,13 %	2,56 %	TAUX LONG TERME
BUND 10 ans (Etat allemand)	2,41 %	2,03 %	
T-BOND 10 ans (Etat US)	4,36 %	3,87 %	

Devises/Or/Pétrole	Niveau au 01/11/2024	Evol. depuis 01/01/2024	
Euro / Dollar	1,08	-1,90 %	MARCHÉS DIVERS
Or / Gold ($/once)	2 735	32,40 %	
Pétrole / Brent ($/b) 1591	72,90	-5,40 %	

Marchés actions	Niveau au 01/11/2024	Perf. depuis 01/01/2024	
CAC40 (France)	7 408	-1,90 %	MARCHÉS ACTIONS
DJ EUROSTOXX 50 (Zone Euro)	4 878	7,90 %	
S&P 500 (US)	5 729	20,10 %	
NASDAQ (US)	18 240	21,50 %	
FOOTSIE 100 (Royaume-Uni)	8 177	5,70 %	
NIKKEI 225 (Japon)	38 010	13,60 %	
MSCI EM (Pays Emergents)	598	11,90 %	
MSCI WORLD (33 pays développés)	545	19,00 %	

Principaux indices de marchés - cours de clôture. Source Bloomberg
Rédigé le mardi 12 novembre 2024

Donald Trump et son plan de relance économique !

Les investisseurs attendent un plan de relance économique massif aux Etats-Unis en 2025. Les Américains ont voté en connaissance de cause pour le « Make America Great Again ». L'action de Donald Trump repose sur des rapports de force au service des intérêts nationaux américains sans grande considération pour ses alliés.

Quelle vision macroéconomique ?

Nombre d'économistes estiment que l'investissement des sociétés sera amplifié avec une forte composante sur l'Intelligence Artificielle (IA), ce qui pourrait renforcer l'avance des Etats-Unis dans ce domaine. Mais d'autres facteurs sont moins favorables à l'économie américaine, tout particulièrement **les hausses de droits de douane**. Le candidat Trump a, en effet, annoncé son intention de porter à 10 % les tarifs douaniers de l'ensemble des importations américaines. Dans certains discours, il évoquait même le niveau de 20 %. Ceux appliqués aux importations chinoises seraient augmentés à 60 %. L'effet serait une **hausse de la valeur du dollar**, ce qui n'est jamais une bonne nouvelle pour l'activité. Elle **renchérit le prix** des importations et, in fine, l'**inflation** globale du pays. Autre risque pour l'économie américaine : **la dérive attendue des finances publiques**. Donald Trump a promis une très forte augmentation des dépenses, tout particulièrement militaire. La **Réserve fédérale** a bien **diminué ses taux directeurs de 25 points de base**. La fourchette cible a donc été réduite à 4,5 % - 4,75 %. C'est la deuxième baisse de taux après celle de 50 points de base de septembre dernier. Une **incertitude** demeure toutefois sur la décision du mois de **décembre** mais elle est liée à l'évolution moins favorable de l'inflation par rapport aux anticipations de ces dernières semaines plutôt qu'à la situation politique. Tout reste ainsi possible pour le comité de politique monétaire : une nouvelle réduction de 25 points de base des taux ou non. Tous les économistes estiment que le programme économique de Donald Trump est susceptible de générer davantage d'inflation et donc d'inciter la banque centrale américaine à être plus prudente dans son assouplissement monétaire. **Patrick Artus**, conseiller économique senior de la société Ossiam, **estime** ainsi qu'une **« hausse des taux d'intérêt à long terme des Etats-Unis de 200 points de base** est vraisemblable d'où une **augmentation de 76 points de base des taux d'intérêt à long terme en Europe**, ce qui ferait passer le **taux d'intérêt à dix ans de la France** et de l'Espagne à **3,8 %**, de l'Allemagne à 3 %, de l'Italie à 4,3 %, des niveaux qui **pourraient provoquer le déclenchement d'une crise de la dette publique** en Italie et en France ».

> **«Tous les économistes estiment que le programme économique de Donald Trump est susceptible de générer davantage d'inflation...»**

Quelle interprétation des marchés financiers ?

Certains gérants sont optimistes sur la hausse des marchés financiers pour la fin d'année mentionnent une saisonnalité de fin d'année favorable aux actions. En sens inverse, le contexte économique morose, la cherté de Wall Street et l'anticipation de futurs droits de douane expliquent **la prudence** d'autres gérants. Quant aux **secteurs à privilégier**, l'unanimité se fait sur les **groupes européens très implantés aux Etats-Unis** comme Publicis, qui y réalise 60 % de son chiffre d'affaires, le fabricant de cables italien Prysmian, Stellantis et Essilor-Luxottica, ainsi que sur les sociétés qui bénéficieront du programme de rénovation des infrastructures. Les parapétrolières, Technip Energies en tête, bénéficieront de l'accent mis sur la mise en production de nouveaux champs pétroliers par Donald Trump. A contrario, les **énergies renouvelables sont à éviter**, tout comme les secteurs qui pâtiront le plus d'une éventuelle guerre commerciale (semi-conducteurs, automobile allemande, spiritueux).

> « Certains gérants sont optimistes sur la hausse des marchés financiers pour la fin d'année mentionnent une saisonnalité de fin d'année favorable aux actions. »

Point de vue d'Axyne Finance et comment agir ?

L'Europe en général et la France en particulier ne sont pas à privilégier, en raison de la géopolitique, d'une possible guerre commerciale et d'une croissance anémique. Il faut se méfier des secteurs qui seront pénalisés par des barrières douanières telles que les semi-conducteurs, les boissons, certains acteurs du luxe et du fret ainsi que l'automobile allemande. Le tableau d'ensemble n'est pas favorable, avec des bénéfices revus en baisse, des publications décevantes, des incertitudes géopolitiques et politiques en France. En Chine, le plan de relance n'est pas très clair sur ses effets. En outre, l'Allemagne est dans une période de grand ralentissement, voire de récession. En conclusion, **il faut être prudent et très sélectif**. Dans ce contexte incertain, nous conseillons de lisser les investissements par des versements programmés.

Toute notre équipe et nous-même restons bien évidemment à vos côtés, pour vous accompagner.

article rédigé par

Eric BORIAS
Associé fondateur

conseils & placements

LOI INDUSTRIE VERTE

La transition énergétique et la réindustrialisation sont au cœur des priorités économiques et sociétales actuelles. La France, confrontée à des défis environnementaux et de compétitivité, doit mobiliser des financements à partir d'une épargne abondante, pour soutenir ces transformations.

Le capital-investissement est un élément majeur de ce système de financement notamment à destination des petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les lois « Croissance » (2015) et « Pacte » (2019) ont introduit les premières étapes vers une démocratisation du capital-investissement permettant aux épargnants individuels, en particulier à travers l'assurance-vie et les plans d'épargne retraite (PER), d'accéder à cette classe d'actifs jusqu'alors réservée aux grands investisseurs institutionnels.

Avec la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte dite **loi « Industrie Verte »**, qui entrera en vigueur le 24 octobre 2024, la France franchit une nouvelle étape. Cette loi vise à introduire des mesures concrètes pour orienter une partie de l'épargne française, évaluée à plus de 6 000 milliards d'euros, vers des investissements à long terme dans des secteurs cruciaux comme les énergies renouvelables, la réindustrialisation verte, les PME et les ETI non cotées. Cela ouvre la voie à une accélération de la démocratisation du capital-investissement au travers de l'assurance vie et l'épargne retraite, avec pour objectif de financer la transition écologique et soutenir l'effort de réindustrialisation essentiel à notre économie.

Cette loi encourage une épargne longue, à travers des véhicules adaptés comme l'assurance-vie et le PER, avec l'objectif de financer des projets à long terme tels que les infrastructures vertes et les entreprises à fort impact environnemental. Ces mesures permettent d'allier performance financière et contribution à la transition énergétique.

Objectifs principaux de la loi industrie verte

1. Mobiliser l'épargne privée pour financer la transition écologique et la réindustrialisation

La loi introduit de nouveaux mécanismes d'investissement pour orienter l'épargne des Français vers des projets durables, notamment par le biais du Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC).

2. Renforcer la protection des épargnants et améliorer l'orientation des investissements

La loi impose des obligations de conseil renforcées pour mieux informer et guider les épargnants vers des produits financiers adaptés à leurs objectifs, tout en leur offrant des garanties supplémentaires.

La loi Industrie Verte introduit donc plusieurs mesures destinées à favoriser l'investissement dans les entreprises non cotées, avec un focus particulier sur l'assurance-vie, les PER, le PEA (Plan d'Épargne en Actions), et la création de nouveaux outils d'épargne tels que le Plan d'Épargne Avenir Climat.

L'une des mesures principales de la Loi Industrie Verte est l'instauration d'une part minimale « d'actifs risqués » dans les contrats d'assurance vie profilés et les plans d'épargne retraite profilés et pilotés par horizon.

ASSURANCE-VIE :
PART MINIMUM D'ACTIFS NON COTÉS DANS LA GESTION PILOTÉE

L'assurance-vie est l'un des principaux leviers de l'épargne des ménages français, avec plus de 1 900 milliards d'euros d'encours en 2023. La loi impose désormais les gestionnaires de contrats d'assurance-vie à intégrer une part d'actifs non cotés dans les profils de gestion pilotée (via des mandats d'arbitrage). Appliquée à tout versement sur les nouveaux contrats conclus à compter du 24 octobre 2024 et cette part est respectivement de 0%, 4% et 8% pour les profils Prudent, Equilibré, et Dynamique.Loi Girardin Social ou Industriel

PART MINIMUM D'ACTIFS NON COTÉS ET D'ACTIFS À FAIBLE RISQUE SELON LE PROFIL

	Profil Prudent	Profil Equilibre	Profil Dynamique
Part de versements investie en actifs non cotés	0%	4%	8%
Minimum d'actifs à faible risque	50%	30%	20%
Dérogation au minimum d'actifs à faible risque, si horizon de placement supérieur à 10 ans	30%	20%	10%

À noter que la part minimum est à 0% pour les profils prudents, qui privilégient une gestion moins exposée au risque. Cette initiative vise à encourager les particuliers à investir dans des projets innovants, souvent porteurs de performances notables, mais historiquement réservés aux investisseurs institutionnels.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER)
RENFORCEMENT DES QUOTAS D'INVESTISSEMENT EN NON-COTÉ

La loi Industrie Verte améliore en profondeur les règles du PER, en introduisant des quotas d'investissement dans les actifs non cotés pour tous les types de PER (individuel, collectif et obligatoire) sur le principe de l'allocation par défaut. Selon l'horizon de placement, les seuils d'investissement dans le marché non coté sont les suivants :

PART MINIMUM D'ACTIFS NON COTÉS SELON LE NOMBRE D'ANNÉES PRÉCÉDANT LA LIQUIDATION DU PER

	Jusqu'à 20 ans avant la retraite	Jusqu'à 15 ans avant la retraite	Jusqu'à 15 ans avant la retraite	Jusqu'à 5 ans avant la retraite
Profil Prudent Horizon Retraite	6%	4%	2%	Pas de minimum
Profil Équilibre Horizon Retraite	8%	6%	5%	3%
Profil Dynamique Horizon Retraite	12%	10%	7%	5%
Profil Offensif Horizon Retraite	15%	12%	9%	6%

Ces mesures visent à renforcer le financement de PME et ETI françaises tout en offrant aux épargnants des perspectives de rentabilité accrue à long terme.

PEA : ÉLARGISSEMENT DE L'ÉLIGIBILITÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIF (FIA)

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) se voit étendu à de nouveaux types d'investissements, en particulier les FIA labellisés ELTIF (European Long-Term Investment Fund). Un ELTIF est un fonds d'investissement à long terme qui se concentre sur le financement de projets durables et d'entreprises non cotées, en particulier les PME et les ETI, offrant ainsi aux investisseurs un accès élargi aux actifs non cotés tout en stimulant l'économie réelle. Cette extension permet une diversification accrue des placements via le PEA, en favorisant l'investissement dans des secteurs clés de la croissance économique européenne.

FOCUS sur le PEAC :

La Loi Industrie Verte introduit un nouveau produit d'épargne, le Plan d'Épargne Avenir Climat, destiné aux jeunes dès leur naissance. Ce plan est principalement composé de titres financiers participant au financement de la transition écologique, offrant ainsi aux nouvelles générations une exposition à l'épargne longue dès le plus jeune âge.

Depuis le 1er juillet 2024, les établissements bancaires et compagnies d'assurance peuvent commercialiser le nouveau Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC).

Fonctionnement du plan :

Le plan d'épargne avenir climat (PEAC) est un placement financier dédié aux jeunes de moins de 21 ans pouvant accueillir jusqu'à 22 950 € de versements. Un seul plan peut être ouvert par titulaire. Il peut prendre la forme :

- Soit d'un PEAC « bancaire » : il comporte alors, comme pour un PEA, un compte espèces et un compte-titres. Le compte espèces du plan sert à tous les encaissements (ex : versements effectués par le titulaire, perception d'un dividende, perception du produit de la vente d'un titre, etc.) ou décaissements (ex : acquisition / souscription d'un titre, retrait, etc.) et ne peut pas être débiteur ;

- Soit d'un PEAC « assurance » : il prend alors la forme d'un contrat de capitalisation.

Fiscalité :

Les gains et plus-values réalisés sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, que ce soit pendant la phase de capitalisation ou en cas de retrait. Sauf en cas de non-respect de l'une des conditions d'ouverture ou de fonctionnement du plan, auquel cas le gain réalisé reste soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

Clôture du plan :

Le PEAC est clôturé :
- À la date de liquidation choisie par le titulaire ;
- Ou au 31 décembre de l'année des 30 ans du titulaire ;
- Ou en cas de retrait partiel sur le plan ouvert depuis moins de 5 ans ;
- Ou en cas de décès de son titulaire.

Le gestionnaire clôture au 31 décembre les plans des titulaires qui ont atteint dans l'année l'âge de 30 ans. Ils procèdent alors à la vente des titres, ou au rachat du contrat (PEAC assurance et versent les sommes d'argent sur un compte appartenant au titulaire et désigné par lui.

Titres éligibles :

Les sommes versées sont investies dans des supports financiers qui contribuent au financement de la transition écologique. Les titres éligibles au PEAC sont : les titres cotés ou non cotés de sociétés ou d'organismes ayant leur siège dans un Etat de l'UE ou un Etat de l'EEE ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et soumis à l'IS ou à un impôt équivalent, à savoir :
- Parts ou actions d'OPCVM ;
- Parts ou actions de FIA ;
- Fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) structurés via un fonds professionnel spécialisé ;
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'UE ou par la caisse d'amortissement de la dette sociale, présentant une dimension environnementale ;
- Obligations vertes européennes.

Ces titres doivent également :

- Soit être labélisés ISR avec 2 indicateurs de durabilité en lien avec des objectifs climatiques ET répondre à l'une des 2 conditions suivantes :
- Au moins 50 % de leur actif net est investi auprès d'émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée en raison de leur appartenance aux secteurs à fort impact climatique tels que décrits par le règlement délégué (UE) 2022/1288, au sens de l'annexe 5, et respecte les dispositions en matière d'évaluation des plans de transition climatique fixées dans cette même annexe ;
- Ils s'engagent à respecter les exigences applicables aux indices de référence " Accord de Paris " de l'Union.
- Soit être labélisés «France finance verte».

article rédigé par

Laurent CORNET
Associé fondateur

immobilier

Coup de coeur

Bureaux à la Pardieu, 10 places de parking

L'immobilier de bureau subit, depuis quelques années sur Clermont Ferrand une contrainte urbanistique qu'il est utile de connaitre : La construction d'immeubles de bureaux impose un maximum de 1 place de parking pour 50m2 construits.

Cette problématique peut rendre compliquée la recherche de bureaux dotés d'une bonne classe énergétique, associé à une offre de parking suffisante.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous faire part de locaux, dans l'ancien (mais en classe énergétique B) et comportant, à la Pardieu, 10 places de parkings privatives.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

- A proximité du rond-point de la pardieu, rue Évariste Galois, dans un bâtiment bien entretenu de 2006.
- Bureaux situés au second étage, d'une surface de 186,17 m² Carrez et 10 places à parking
- Parking accueil clientèle en complément (compris dans le prix).
- Petite terrasse partagée avec vue Puy de Dôme.
- Très bon état général même si l'on peut envisager quelques travaux de rafraichissement et un éventuel coin cuisine à organiser.
- Ascenseur, fibre
- Le chauffage et la climatisation sont alimentés par une PAC collective changée il y a 2 ans.
- **Prix : 470 000 € FAI charge acquéreur de 3,5 % HT du prix de vente, montant hors honoraire 454 106,28 €, honoraires 15 893,72 €**
- Classe énergétique B (60kWh/m2/an), GES A (2Kg CO2/m²/an).
- Syndic bénévole.

! Vous pouvez vous rendrez sur le site d'Axyne Immobilier pour plus de photo ou contacter Loïc Guilhomond pour une visite !

rubrique rédigée par

Loïc GUILHOMOND
Responsable immobilier

T. 06 28 45 08 38

côté entreprises

POLYNOV
GROUPESIBIM

Notre cabinet FUSAX PARTNERS, a eu l'opportunité d'interviewer Monsieur Franck PEYRAUD, fondateur et ancien dirigeant de la société Polynov Ingénierie, qu'il a transmise à la société SIBIM, dans le cadre d'une opération de croissance externe.

crédit @ Franck PEYRAUD

Monsieur Peyraud, pouvez-vous nous décrire l'activité de Polynov Ingenierie, et ses principaux chiffres clés ?

C'est un bureau d'études industriel que j'ai créé en 2006, qui propose des solutions dans les domaines de la mécanique, de l'électrique, du pneumatique, du calcul, de la R&D, de l'impression 3D et dernièrement de la formation.

Ces dernières années, nous avons réalisé un chiffre d'affaires moyen de 1 700 K€, un résultat moyen de 60 K€, avec une équipe de 25 techniciens performants dans leur domaine.

Pourquoi vous étiez-vous lancé dans ce secteur d'activité ?

Avant tout je suis issu d'une formation technique, puis c'est devenu le métier dans lequel j'ai fait mes armes et dans lequel je me suis épanoui.
Bien sûr, Il y avait aussi une forte demande en Etude, dans ce secteur historiquement porteur dans notre région.

L'entreprise a-t-elle des spécificités qui la démarquent de ses concurrents ?

Société à taille humaine avec des valeurs fortes et un sentiment d'appartenance de la part du personnel.

Des qualités, des compétences, de la proximité, du professionnalisme et une politique de prix rigoureuse qui rassurent les clients, que nous nous sommes efforcés de fidéliser dans une relation de long terme.

Comment voyez-vous l'avenir de l'industrie dans notre région, notamment au regard de l'évolution du secteur de la mécanique ?

Je trouve que nous avons une région très dynamique, et l'industrie est un moteur incontestable !

Le point critique est, comme dans beaucoup de domaines, le problème de recrutement, qui à mon avis ralentit fortement l'évolution et le développement du secteur de la mécanique et de ses entreprises. Nous nous devons donc d'accentuer les efforts de formation et d'intégration des jeunes diplômés.

Avez-vous accompagné M. Brunel, le repreneur de Polynov, à la suite de la cession ?

Nous avions convenu, contractuellement, d'une disponibilité de ma part pendant une courte période de passage de relais de 2 mois, sachant que j'avais organisé et structuré l'entreprise pour qu'elle puisse fonctionner en toute autonomie, avec l'appui des cadres.

Comment se sont passées vos premières semaines après la cession de la société ? Avez-vous pu réaliser de nouveaux projets professionnels ou personnels ?

Il a fallu trouver de nouvelles marques et m'adapter à ma nouvelle vie.
J'en ai profité pour souffler, décompresser et aussi savourer cette belle réussite !

Le fait d'avoir déjà un nouveau projet professionnel, m'a fortement aidé à accepter la coupure et, à avancer vers d'autres objectifs.

Pour vous, quels ont été les points clés pour réussir votre projet de cession d'entreprise ?

Avant tout, j'étais prêt dans ma tête !
J'avais eu quelques approches qui m'ont permis de me faire une première expérience, ce qui m'a beaucoup servi, pour mieux me préparer et ainsi mieux aborder la cession.

Il a également été capital d'estimer le prix de cession à la juste valeur de l'entreprise, en restant objectif et en s'appuyant sur des conseils externes spécialisés. Être au juste prix permet de sécuriser rapidement les négociations, et d'accélérer le processus.

Quels conseils pourriez-vous communiquer aux dirigeants qui envisagent de céder leur affaire ?

La clef est de bien préparer sa cession, de s'entourer de conseils compétents et d'avoir conscience des valeurs de sa société, pour se sentir fort pendant la période qui précède la signature définitive !

FUSAX PARTNERS est particulièrement fier d'avoir conseillé et accompagné Monsieur Franck PEYRAUD. Notre cabinet est notamment intervenu pour établir une valorisation cohérente de la société en période post covid 19, évènement qui avait significativement impacté la rentabilité et la stabilité financière de Polynov Ingénierie.

N'hésitez pas à contacter David RAGE au 06 33 20 24 03 pour tout complément d'information.

article rédigé par

David RAGE
Associé fondateur FUSAX PARTNERS

coup de cœur

crédit @ Jean-Marie LENOIR

SMART BRAIN

Jean-Marie LENOIR a mené des recherches en Neurosciences et les adapte aujourd'hui au monde de l'entreprise. Fondateur de la société Smart Brain, il propose des solutions en matière d'IA, de création de contenu et de formation. **L'idée est simple : aider le professionnel à adapter son discours à son interlocuteur.** Cette approche est inédite et disruptive sur le marché et elle mérite qu'on s'y arrête pour une raison : elle parle de ce que nous avons dans notre tête.

Smart Brain propose un univers de créativité et d'originalité autour d'un outil mental que nous connaissons tous : le cerveau. L'idée de départ est évidente quand y pense : le cerveau est le produit le plus standard du monde, car tout le monde en a un. Et le cerveau a un langage, une manière de mieux comprendre, de mieux mémoriser une information. Ce langage, Smart Brain en a fait une offre pour les entreprises.

Tout entretien professionnel, de découverte client ou de feed-back managérial implique une chose : avoir de l'impact sur son interlocuteur et faire en sorte qu'il se sente compris. Ces 2 dimensions sont au cœur des offres de l'entreprise : créer de l'impact et de l'influence dans son discours.

Sur une offre logicielle, Smart Brain a développé un outil inédit en IA qui va aider fortement tout professionnel à adapter son discours à l'autre. Par exemple, l'outil permet au manager de savoir comment aborder un feed-back en lui fournissant un tutoriel de poche. Il saura quoi dire et comment le dire pour se faire comprendre tout en donnant un sentiment de proximité et de confiance.

Ce type d'outil appartient à une vision plus large du rapport à l'autre dans l'entreprise : donner les clés pour que le contenu soit compris par l'autre, client ou collaborateur. Et pour cela, il existe un seul et unique chemin : donner l'envie à l'autre de vous écouter. Les outils Smart Brain sont pensés pour briser la glace entre les individus : faciliter ce premier sentiment de bienvenue pour un client, ou renforcer l'adhésion du nouvel entrant ou encore provoquer l'espoir d'un candidat de venir chez vous…

Les outils proposés prennent des formes diverses : logiciel, vidéos, contenus, formations. Mais toutes se déclinent sur un fil conducteur commun : donner l'envie à vos interlocuteurs d'écouter ce que vous avez à leur dire.

Smart Brain

AXYNE finance

la signature du conseil patrimonial

Bureaux
28 rue Jean Claret
CLERMONT-FERRAND

Siège social
128 rue La Boétie PARIS

T- 04 69 98 10 10
contact@axynefinance.fr

www.axynefinance.fr

Une histoire d'expérience

AXYNE FINANCE s'appuie sur l'expérience et les compétences de son équipe pour bâtir une prestation de haute qualité portée par des **valeurs d'intégrité** et **de proximité.**

Une relation durable et créatrice de valeur

AXYNE FINANCE entretient avec ses **clients** des relations qui **reposent sur les piliers que sont le dialogue et la confiance.**

Pour s'inscrire dans la durée, l'équipe s'appuie sur le respect des engagements, la transparence et le professionnalisme.

À votre service depuis 2007

AXYNE FINANCE **propose une gamme de solutions complète et innovante répondant aux enjeux patrimoniaux privés comme professionnels** de ses clients.
AXYNE FINANCE **sait allier les atouts d'une structure à taille humaine à la capacité de sélection des meilleurs partenaires.**

GESTION DE PATRIMOINE

GESTION FINANCIÈRE

AXYNE finance

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

AXYNE IMMOBILIER

CESSION-ACQUISITION D'ENTREPRISES

FUSAX

SARL au capital de 400 000€ RCS Paris 493 916 258 code NAF 7022Z - Immatriculé à l'Orias sous le N°07024252, www.orias.fr, CIF membre de la CNCIF, 103 Bd Haussmann 75008 PARIS Courtier IOBSP - Courtage en assurances enregistré à l'ORIAS sous le contrôle de l'Autorité De Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 - Transactions sur immeubles et fonds de commerce, Carte T professionnelle enregistrée sous le N° CPI 7501 2017 000 020 357, délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France Garantie Financière et de responsabilité civile professionnelle (MMA IARD)

LA LETTRE PATRIMONIALE

°49

AUTOMNE 2024

AXYNE finance

28 rue Jean Claret 63000 Clermont-Fd
Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS
T- 04 69 98 10 10 - contact@axynefinance.fr

www.axynefinance.fr

Cette lettre est réalisée sur papier 100% recyclé